



Saint-Pierre Ottignies ami des Bébés.

Saint-Pierre Ottignies est une des six institutions à avoir obtenu ce label en Belgique. Près de 20.000 services de maternité dans le monde portent ce label. Celui-ci s'inscrit dans la stratégie mondiale, européenne et nationale pour une alimentation et une vie saine. La Belgique était un des derniers pays à n'avoir encore aucun service labellisé.

L'équipe de la maternité de Saint-Pierre Ottignies n'était pas peu fière de se voir octroyer ce 5 octobre 2006 le label international IHAB (Institutions Hospitalières Amies des Bébés).

L'obtention de ce label est le fruit d'un travail pluridisciplinaire pour une prise en charge plus personnalisée de chaque patiente et de son bébé. En effet, pour obtenir ce label, la maternité doit répondre à 10 conditions très strictes qui induisent une meilleure écoute des parents et de leur nouveau-né, des conseils appropriés concernant l'accueil du tout-petit et la mise en confiance des parents dans leurs ressources personnelles.

Parallèlement, le label met l'accent sur l'allaitement maternel. Il résulte de cette initiative un état d'esprit commun à tous les professionnels de l'institution qui travaillent en salle de naissance, néonatalogie et maternité, mais aussi en gynécologie. Ce discours commun permet de soutenir les mères de manière optimale, quel que soit le mode alimentaire choisi pour leur bébé.

Cette démarche demande une remise en question profonde de nos actes médicaux. Il s'agit de laisser le trio maman-papa-bébé se rencontrer le plus naturellement possible, en présence discrète, d'un professionnel.

Plus fondamentalement l'enjeu se situe au niveau de la santé de l'enfant en premier lieu et celle de sa maman, puisque -mais faut-il encore le rappeler?- les bienfaits de l'allaitement maternel sont multiples. Chez l'enfant l'allaitement renforce son immunité, prévient l'obésité et les allergies et enfin, c'est un atout majeur pour les enfants prématurés. Chez la maman, l'allaitement prévient le cancer du sein et l'ostéoporose à long terme.

Informations complémentaires :

*L'obtention du label IHAB est soumise à la mise en pratique de 10 « règles » présentées comme étant des conditions de succès de l'allaitement maternel.

L'essentiel de ces règles vise à instaurer la confiance de la maman en elle-même et en ses capacités à répondre aux besoins de son enfant. Ainsi les 2 premières heures de vie de l'enfant, celui-ci les vit au contact peau à peau avec sa maman et non plus au travers d'auscultations diverses, aspirations nasales, bains et autres. De même que durant son séjour à la maternité, la maman sera encouragée à offrir le sein à son bébé dès que celui-ci en montre l'envie, sans souci d'horaire ou de temps à respecter entre 2 tétées. En expliquant à la maman les besoins de son bébé et lui montrant comment y répondre, elle se sentira valorisée dans son rôle de mère et pourra commencer son histoire avec son nouveau-né en toute harmonie.

Le dialogue entre médecins et patiente est instauré dès les premiers mois de la grossesse afin de replacer l'allaitement maternel comme moyen naturel suffisant et flexible de nourrir bébé.

La mise en application de ces 10 conditions est plus qu'une pratique de soins à mettre en œuvre. Elle nécessite une mise en question fondamentale des principes de travail d'une unité de soins pré- et post-partum et une haute qualité d'écoute, d'observation et de conseils pertinents centrés sur les besoins de la mère et de l'enfant. Le programme « Hôpital – Amis des Bébés » a pour objectifs le bien-être de tout enfant dès sa naissance, le soutien optimal des mères dans leurs choix et apprentissages, l'établissement précoce du lien mère-enfant et l'intégration de cet enfant dans la



*Le projet a impliqué tous les intervenants partant du gynécologue, en passant par l'anesthésiste, les infirmières, les sages femmes, les kinés et enfin bien entendu les pédiatres. L'évaluation, méticuleuse, s'est basée sur l'interview des différents professionnels intervenants mais également sur l'interview des mamans allaitant ou non.

*Le label IHAB est obtenu pour une durée de 4 ans au terme de laquelle l'établissement labellisé se soumettra à une réévaluation pour garantir le maintien de la qualité annoncée et garder le titre « Hôpital Amis des Bébés ».

*Dans l'encart ci-joint voici la déclaration conjointe de l'OMS et de l'UNICEF des 10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel.

Tous les établissements qui assurent des prestations de maternité et des soins aux nouveau-nés devraient suivre ces :

Dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel

1. Adopter une politique s'allaitement maternel formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous les personnels soignants.
2. Donner à tous les personnels soignants les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique.
4. Aider les mères à commencer d'allaiter leur enfant dans la ½ heure suivant la naissance.
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et comment entretenir la lactation même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson.
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale.
7. laisser l'enfant avec sa mère 24 heures par jour.
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant.
9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou sucette.
10. Encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique.

Source : « Protection, encouragement et soutien de l'allaitement maternel. Le rôle spécial des services liés à la maternité » déclaration conjointe de l'OMS et de l'UNICEF

Publié par l'Organisation Mondiale de la Santé, 1211 Genève 27, Suisse

